Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_017

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Schéma de mutualisation - Etat d'avancement 2016

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_017-DE

Par délibération communautaire n°2015-137 du 17 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et ses communes membres ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services, présentant un catalogue d'offre de services alimenté par les réflexions et sollicitations de chacun recensés par le groupe de travail « mutualisation » mené tout au long de l'année 2015.

Ce catalogue d'offre de services, ainsi élaboré, comporte trois axes traduisant une progression dans le processus d'intégration communautaire :

- Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances.
- Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services.
- Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs.

Trois enjeux forts ont constitué le fil conducteur de cette démarche :

- La qualité : il convient au travers de la mutualisation de maintenir et optimiser la qualité du service rendu aux usagers.
- L'efficience : les mutualisations vont permettre de développer, diversifier l'offre de services et de rendre le fonctionnement de tous les services plus efficace.
- La proximité : les mutualisations doivent préserver les services de proximité indispensables à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des communes.

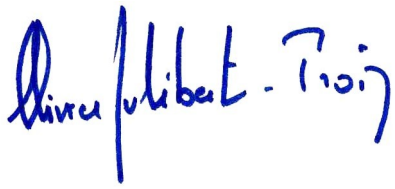
Chaque année, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une évaluation et donne lieu à une communication sur l'état d'avancement du schéma, par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale au Conseil d'Agglomération.

En conséquence, et après présentation et avis favorable de la commission mixte Administration générale et communication - Modernisation de l'action publique et relations citoyennes réunie le 9 février 2017, le Conseil d'agglomération prend acte de la présentation du rapport des actions mutualisées en 2016, ainsi que de la prévision des actions à mutualiser pour l'année 2017.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.